



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 5 avril 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

18 AVR. 2023
transmis en Sous-Préfecture le

14 AVR. 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, Mme WANG, M. AMADEI, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES, M. PRACA, Maires-Adjoints,

Mme JOURDRIN, Mme BESSE, Mme CLARKE, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. DOAN, pouvoir remis à Mme WANG
Mme DESFORGES, pouvoir remis à M. SIMONNET
M. GALPIN, pouvoir remis à M. AMADEI
M. BESSETTES, pouvoir remis à Mme de BROSES
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance est levée à 22 heures 55.

N° 23-2-15

OBJET

CESSION D'UNE TRACTOPELLE A L'ENTREPRISE JCB

M. SIMONNET rappelle que dans le cadre du marché de fourniture et livraison d'une tractopelle n° 2022/023 (3), notifié le 1^{er} juillet 2022, à la société JCB Ile de France, il était prévu du fait de l'acquisition d'une tractopelle JCB 3CX compact, la reprise de la tractopelle acquise par la collectivité en 2002.

Le montant de la reprise a été fixé à 8 333,34 € H.T. soit 10 000 € T.T.C.

La cession excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Madame le Maire à la céder.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 4 avril 2023,

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230412-23-2-15-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023 |

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE Madame le Maire à céder en l'état, la tractopelle type JCB 1CX n° 0808166, propriété de la commune, à l'entreprise JCB Ile de France, 5 rue du Vignolle, 95200 SARCELLES pour un montant de cession de 8 333,34 € H.T. soit 10 000 € T.T.C.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession de la tractopelle et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD